

T-03-2003

**Compte rendu du séminaire *L'insertion  
socioprofessionnelle, une réponse à la pauvreté.***

Montréal, le 3 mai 2002

par Joannie Rollin, coordinatrice de la Chaire de  
recherche du Canada en développement des collectivités  
et Martin Robitaille, professeur au département de  
travail social  
Université du Québec en Outaouais

mai 2003

ISBN:2-89276-242-1

---

**Note sur les auteurs :**

**Joanie Rollin** détient une maîtrise en études urbaines. Elle est adjointe à la coordination et professionnelle de recherche à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Elle est agente de développement pour l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) dans le Chantier d'activités partenariales (CAP) Emploi et insertion.

**Martin Robitaille** détient un doctorat en sociologie. Il est professeur au Département de travail social et des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais et est responsable du programme de maîtrise en développement régional. Il est membre de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et du Centre d'études et de recherche en intervention sociale (CÉRIS) de cette université et est co-responsable du Chantier d'activités partenariales (CAP) Emploi et insertion de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

## PRÉSENTATION DES CAHIERS DE L'ARUC

---

Comme son nom l'indique bien, l'**Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale** mise sur le partenariat pour la recherche, la formation et la diffusion. La diffusion fait appel à une diversité de moyens et d'outils, l'un de ceux-ci étant des cahiers, généralement appelés « documents de travail » (*working papers*). Si ces cahiers constituent d'humbles instruments, ils nous apparaissent bien adaptés pour favoriser une diffusion rapide destinée à alimenter la discussion et l'échange entre chercheurs et partenaires du milieu. À cette fin, nous proposons trois catégories de cahier :

- des **cahiers de recherche - série R** - (couleur *rouille*) qui rendent compte de résultats de recherches menées en partenariat ;
- des **cahiers de transfert - série T** - (couleur *sauge*) qui tirent de ces recherches des contenus pour la formation et pour le renouvellement des pratiques, des formes d'interventions ou encore des façons de faire ;
- des **cahiers d'interventions - série I** - (couleur *jaune*) qui constituent des prises de position ou des avis formulés par des partenaires du milieu ou des chercheurs. Ces interventions, s'appuyant par ailleurs souvent sur des travaux de recherche, peuvent viser soit à influencer des politiques, mesures et orientations de différents acteurs intervenant en économie sociale, soit à faire connaître des orientations stratégiques dans un domaine donné ; elles peuvent aussi constituer une prise de position ou une opinion dans un débat traversant ce mouvement.

Si l'économie sociale fournit le fil conducteur de nos activités, le domaine couvert est relativement large puisqu'il inclut aussi bien des thématiques à dominante économique que sociales : le développement local, le développement durable, le maintien en emploi et l'insertion par l'emploi, les services aux personnes, le logement communautaire et social, le tourisme social et les initiatives chez les autochtones et les groupes ethniques. Les questions liées à l'évaluation sociale et aux comparaisons internationales, pour ne citer que celles-là, intéressent tous les secteurs identifiés précédemment.

L'économie sociale repose non seulement sur une économie plurielle (formes marchandes, non marchandes et non monétaires) mais vise également un élargissement de notre compréhension de l'économie et par la suite un renouvellement de nos pratiques sociales et nos interventions dans le domaine du développement économique et social. Enfin, en raison des interfaces que l'économie sociale entretient avec le secteur privé et le secteur public, l'intérêt des questions traitées dans nos cahiers déborde le seul secteur de l'économie sociale pour atteindre l'ensemble de la société civile.

On comprendra que les textes publiés dans les Cahiers de l'ARUC en économie sociale sont la responsabilité exclusive des auteurs et n'engagent que ceux-ci. Les textes sont disponibles sur le site WEB de l'ARUC en économie sociale à l'adresse suivante : [www.aruc-es.uqam.ca](http://www.aruc-es.uqam.ca).

Benoît Lévesque  
Directeur

Nancy Neamtan  
Codirectrice



## Table des matières

---

Remerciements .....	i
Résumé .....	iii
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<i>Qu'est-ce que l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)?</i> .....	1
<i>Le CAP Emploi et insertion.....</i>	2
<b>1. Changement du profil des clientèles accueillies en entreprises d'insertion.....</b>	<b>3</b>
<i>Caractéristiques de la clientèle des entreprises d'insertion (portrait).....</i>	3
<i>Trois niveaux d'impacts .....</i>	4
<b>2. La reconnaissance des savoirs d'expériences.....</b>	<b>6</b>
<b>3. L'emploi est-il le seul type d'insertion? .....</b>	<b>7</b>
<i>Un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté.....</i>	7
<i>Conclusion.....</i>	9
<b>Deuxième partie.....</b>	<b>10</b>
<b>1. Ma place au soleil au Centre local d'emploi de Saint-Jérôme .....</b>	<b>10</b>
<i>Les résultats pour 2001-2002, soit après 15 mois d'opération :.....</i>	12
<b>2. École-Entreprise FORMÉTAL Une façon d'apprendre autrement !.....</b>	<b>13</b>
<b>3. Centre d'apprentissage inTENSif « Une façon différente d'apprendre pour favoriser l'intégration au marché du travail ».....</b>	<b>16</b>

<b>4. Service du développement de l'emploi de la Montérégie (SDEM Formation et intégration en emploi pour les personnes handicapées.....</b>	<b>19</b>
<b>5. Proposition d'une loi sur l'élimination de la pauvreté.....</b>	<b>21</b>
<i>Comment l'emploi est-il abordé dans la proposition du Collectif ?.....</i>	<i>21</i>
<i>Conclusion .....</i>	<i>23</i>
<i>Les partenariats de recherche .....</i>	<i>25</i>
<i>Diffusion de la recherche.....</i>	<i>27</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe A — Programme de la journée .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe B— Liste des participants.....</b>	<b>33</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>37</b>

## **Remerciements**

---

Nous tenons d'abord à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de ce séminaire. Votre engagement a rendu cette journée fort enrichissante et surtout des plus intéressante. Nous tenons également à remercier les panélistes et les conférenciers qui ont accepté de présenter leur expérience lors du séminaire. De même, nous désirons souligner l'excellent travail des animateurs d'ateliers. Une telle journée ne peut être réussie qu'avec la participation importante des intervenants du milieu qui ont démontré leur intérêt pour de tels échanges sur la base d'expériences novatrices dans le domaine de l'insertion en emploi.

Enfin, ce séminaire a été réalisé avec le soutien financier et logistique de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) que nous remercions vivement.



## Résumé

---

L'insertion socioprofessionnelle, une réponse à la pauvreté ? L'insertion par le travail est effectivement un moyen pour contrer la pauvreté, mais fait partie d'une stratégie globale pour son élimination. Comme tout phénomène social, la pauvreté évolue et change de visage. Ces changements ont des impacts sur les organisations qui interviennent dans ce champ d'activité, notamment à cause du changement de profil des clientèles qu'elles accueillent.

Devant l'ampleur du phénomène, les organisations intervenantes dans ce champ n'ont d'autres choix que d'adapter leurs interventions et développer de nouveaux services. Dans un contexte de complexification du travail des intervenants en insertion, il devient donc essentiel de repenser et de renouveler la recherche dans le domaine et aussi de revoir les partenariats entre les chercheurs et les intervenants du milieu. La recherche-action est devenue une nécessité, notamment pour la reconnaissance des savoirs d'expériences.

Déjà, depuis quelques années, des expériences novatrices dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle ont été mises sur pied dans les régions du Québec. C'est le cas, entre autres, de la mesure « Ma place au soleil » au Centre local d'emploi de Saint-Jérôme, de celle de l'École-entreprise Formétal à Montréal, du Centre d'apprentissage interactif « La Jonction » à Québec et du Service du développement de l'emploi de la Montérégie. Par de telles expériences, nous pouvons juger positivement des tentatives d'innovation actuelle dans le domaine.



## **Introduction**

---

D'ici la mise en place d'un revenu minimum garanti ou revenu de citoyenneté, l'insertion socioprofessionnelle demeure une des solutions pour lutter contre la pauvreté. Comme tout phénomène social, la pauvreté évolue, change de visage. Quels impacts ces changements ont-ils sur les organisations qui interviennent dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle? Ces changements nous amènent-ils à revoir le partenariat entre les chercheurs et les intervenants? Dans le cadre de son premier séminaire public, le **Chantier d'activités partenariales (CAP) Emploi et insertion de l'ARUC-ÉS** a convié les intervenants, les chercheurs et toutes personnes intéressées par la problématique de l'insertion socioprofessionnelle, à réfléchir sur ces questions lors d'un séminaire d'une journée sous le thème « L'insertion socioprofessionnelle, une réponse à la pauvreté ». L'activité a eu lieu le 3 mai 2002, à l'Université du Québec à Montréal.

Ce cahier de l'ARUC-ÉS constitue le compte rendu de ce séminaire. Les quelques lignes qui suivront présenteront d'abord l'ARUC-ÉS et le CAP Emploi et insertion. Ensuite, directement dans le vif du sujet nous présenterons une synthèse de la première partie de la journée sur le nouveau visage de la pauvreté et ses impacts sur l'insertion en général et sur les organisations qui interviennent dans ce champ. Troisièmement, nous ferons une description de chacune des expériences présentées dans les ateliers en faisant ressortir les éléments qui démontrent qu'elles répondent à l'évolution de la problématique. Nous terminerons en présentant des pistes de travail pour améliorer le partenariat pour la recherche en insertion socioprofessionnelle (présentation de Martin Robitaille et Carol Saucier

### **Qu'est-ce que l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)?**

Le séminaire s'est ouvert sur une présentation de l'ARUC-ÉS et du CAP Emploi et insertion par monsieur Martin Robitaille<sup>1</sup> coresponsable universitaire du CAP.<sup>2</sup> L'Alliance

---

<sup>1</sup> Martin Robitaille est professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais.

<sup>2</sup> La coresponsabilité du CAP Emploi et insertion est détenue par Martin Robitaille (responsable universitaire) et Nancy Roy, directrice de la Coalition des organisations communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (responsable milieu).

de recherche universités-communautés en économie sociale est donc une infrastructure de partenariat pour la recherche, la formation, la diffusion et l'échange de connaissances en économie sociale. Elle est composée de membres provenant tant du milieu universitaire que des divers milieux d'intervention de ce secteur d'activité. Ses activités portent sur les pratiques issues de la nouvelle économie sociale, économie qui connaît un essor important depuis les années 80 au Québec et ailleurs dans le monde.

Les objectifs de l'ARUC-ÉS sont 1) le soutien au développement du modèle québécois d'économie sociale, 2) la production de nouveaux savoirs utiles au développement des collectivités et 3) la promotion du partage des connaissances entre les universités et les acteurs de la communauté. Ses projets, activités et membres sont réunis en neuf chantiers d'activités partenariales (CAP)<sup>3</sup>. Le présent séminaire fait partie des activités du **CAP Emploi et insertion**.

### **Le CAP Emploi et insertion**

Le CAP Emploi et insertion regroupe des chercheurs et intervenants du milieu. Ses activités de recherche, de formation et de diffusion s'organisent autour de deux pôles : 1) la création et le maintien en emploi par le développement local et 2) les nouvelles formes de mobilisation sociale sur la question de l'emploi. La thématique du CAP est vaste et réfère tant aux interventions pour l'insertion socioprofessionnelle de personnes exclues ou en voie d'exclusion du marché du travail, aux actions syndicales pour la sauvegarde de l'emploi, qu'au développement dans le cadre de l'économie sociale du secteur de l'emploi avec ses caractéristiques propres. Son plan de travail comporte des activités de diffusion, l'objectif étant de permettre aux praticiens de mieux connaître les résultats et les conclusions de différentes recherches qui touchent leur champ d'intervention.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur les différents CAP, consulter le site Internet de l'ARUC-ÉS : <http://www.aruc-es.uqam.ca/>

## **Première partie**

---

Lors de la première partie de la journée, trois participant(e)s nous ont entretenu sur le nouveau visage de la pauvreté, ses impacts sur l'insertion en général et sur les organisations qui interviennent dans ce champ. Dans un premier temps, M. Charles Filion et Mme Paulette Kaci, du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, ont fait état d'une étude qui démontre un changement important du profil des clientèles accueillies en entreprises d'insertion. Par la suite, Mme Chantal Leclerc du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT) de l'Université Laval, s'est entretenue sur l'importance de la reconnaissance des savoirs d'expériences pour l'amélioration des stratégies d'interventions. Dans un troisième temps, l'insertion socioprofessionnelle faisant partie d'une stratégie globale d'élimination de la pauvreté. Mme Viviane Labrie, du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, est venue présenter brièvement leur projet.

### **1. Changement du profil des clientèles accueillies en entreprises d'insertion.**

---

Selon le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) nous assistons actuellement à de nombreux changements dans le profil des personnes en difficulté, accueillies dans les entreprises d'insertion. C'est suite à une journée d'étude, organisée par le CEIQ, qu'a été noté un alourdissement significatif des problèmes vécus par les participantes et les participants des entreprises d'insertion.

#### **Caractéristiques de la clientèle des entreprises d'insertion (portrait)**

Généralement, le Collectif a découvert que les problèmes sociaux sont relativement les mêmes (échecs répétés en emploi, prestataires de l'aide sociale, chômeurs, décrocheurs sociaux, inadaptés scolaires, toxicomanie, famille éclatée, figure parentale absente, problèmes psychologiques, persistance des problématiques traditionnelles). Toutefois, on note l'apparition de nouvelles problématiques, surtout chez les jeunes entre 16 et 24 ans. Parmi les nouveaux problèmes rencontrés, mentionnons, entre autres, le gambling, l'itinérance, les problèmes psychiatriques plus lourds, les problèmes de santé, les idées

suicidaires, l'absence de rêve et de projet de vie, la mobilité réduite, la sous-alimentation et le phénomène de gang.

Les deux phénomènes qui modifient de façon majeure le profil des personnes sont l'intensification des problèmes, soit l'aggravation des problématiques déjà existantes et la multiplication des problèmes chez une même personne.

### **Trois niveaux d'impacts**

Les impacts du changement dans le profil des clientèles s'observent à trois niveaux dans les entreprises d'insertion :

- 1- la clientèle;
- 2- dans l'intervention;
- 3- dans les services offerts par les entreprises.

Ainsi, la multiplication des problématiques et l'intensification de celles-ci ont un impact sur le comportement et le fonctionnement des clientèles dans les entreprises d'insertion. Entre autres, on remarque une diminution de la motivation, une fréquence accrue d'abandons ou d'interruptions temporaires en début de parcours et plus d'absences pour des rendez-vous vers des ressources spécialisées.

En ce qui a trait à l'intervention, on note non seulement qu'elles sont plus longues et plus lourdes dans la durée mais aussi que leur nombre augmente. Précisément, on remarque une augmentation du nombre d'interventions par participant ainsi qu'une augmentation du temps alloué aux interventions. Les conséquences sur les intervenants des organisations sont importantes et se répercutent par une augmentation de la charge de travail pour l'encadrement des participants ayant des problématiques multiples, une augmentation de l'épuisement du personnel, une aggravation du taux de roulement de celui-ci et une apparition d'un phénomène de dépendance à l'intervenant et à l'entreprise chez le client. Finalement, on a remarqué que les limites de l'intervention sont de plus en plus questionnées.

Pour ce qui est des services offerts par l'entreprise d'insertion, on remarque une révision des méthodes de travail, une adaptation des services, des postes de travail et des outils d'intervention. Autre conséquence sur les services, les intervenants ont davantage recours

aux références externes vers des ressources spécialisées afin de pouvoir répondre aux problèmes vécus par la clientèle.

Devant l'ampleur de ces phénomènes, les entreprises d'insertion n'ont d'autre choix que d'adapter leurs interventions et développer de nouveaux services favorisant un meilleur soutien aux personnes dans leur démarche d'insertion sociale et socioprofessionnelle.

Suite à ce constat, plusieurs recommandations ont été faites par le CEIQ. D'abord, au niveau de l'équipe de travail, il est nécessaire de développer une plus grande cohésion à l'intérieur de l'équipe et de déterminer les limites de l'intervention correspondant au nouveau profil; de développer les compétences des intervenants par de la formation continue, de développer des partenariats durables avec les ressources spécialisées et augmenter le nombre d'intervenants dans les entreprises qui en ont besoin.

De leur côté, les entreprises devraient développer des échanges d'outils et d'expertises et créer des lieux d'échanges interentreprises. Finalement, il est important que le gouvernement tienne compte du nouveau profil de la clientèle accueillie dans les entreprises d'insertion lors de la reconduction des ententes de services des entreprises d'insertion, notamment en ce qui concerne le profil à l'admissibilité et des résultats attendus de retour en emploi. De plus, il devrait prolonger le parcours des participants qui vivent de grandes difficultés et augmenter les ressources financières des entreprises d'insertion pour permettre l'embauche de personnel spécialisé.

Mais voilà les questions qu'il faut maintenant se poser dans ce contexte de modification du profil des clientèles.

- Les ressources actuelles dans les entreprises d'insertion sont-elles suffisantes pour faire face aux nouvelles réalités des personnes en difficulté?
- Quels types d'adaptation les intervenants des entreprises d'insertion vont-ils devoir assumer pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux de ces personnes?
- Les ressources externes (CLSC, cliniques, professionnels) sont-elles suffisantes et accessibles pour prendre en charge ces personnes au bon moment?

Les réponses ne sont pas nécessairement faciles à trouver, mais chose certaine, les organismes d'insertion ne sont pas les seuls à détenir les solutions aux multiples problèmes que vivent leurs clientèles.

## 2. La reconnaissance des savoirs d'expériences

---

C'est dans ce contexte de complexification du travail des intervenants en insertion que les propos de madame Chantal Leclerc du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT) de l'Université Laval sur les savoirs d'expériences deviennent très intéressants pour la pratique de ces derniers.

Les savoirs d'expérience se distinguent des savoirs qui s'enseignent ou qui se transmettent facilement : en effet, ils sont issus d'une pratique relativement prolongée auprès d'une clientèle marginalisée et ils se fondent sur des ressources et des contraintes précises avec lesquelles les intervenants ont dû apprendre à composer par itération au fil des ans. Il s'agit des savoirs qui se développent au quotidien et qui ne s'apprennent pas dans le système scolaire. [...] C'est en se fondant sur ces savoirs d'expérience que les intervenants parviennent à persévérer dans la recherche de solutions aux multiples difficultés rencontrées par leur clientèle, à croire aux ressources des personnes qu'ils accompagnent, si démunies puissent-elles paraître, à devenir des intervenants crédibles auprès de leurs vis-à-vis, bref à faire la promotion d'une représentation du processus d'insertion socioprofessionnelle qui permet d'élargir le champ des possibles, d'innover pour contrer l'exclusion. Il s'agit alors, dans la perspective de réussite qui est la leur, de défier autant les limites des personnes qui tentent de s'insérer que celles du contexte concret d'insertion (Filteau, Leclerc et Bourassa, 1999 : 32).

Madame Leclerc a mis en lumière des travaux effectués lors d'une recherche sur la reconnaissance des savoirs d'expérience des intervenantes et des intervenants des services d'employabilité du Québec<sup>4</sup>. Cette étude menée par le Centre de recherche sur le développement de carrière de l'Université Laval, témoigne des principaux savoirs d'expérience sur lesquels repose l'intervention des travailleurs de première ligne. Ces derniers peuvent se regrouper sous sept types de savoirs :

- accepter d'être déstabilisé;
- saisir les indices qu'offre le client pour créer un lien significatif avec lui;
- se montrer digne de confiance en adoptant des méthodes d'accueil et d'intervention originales et adaptées aux particularités de la clientèle (ingéniosité);
- faire équipe avec le client;
- miser sur les forces et le potentiel des personnes

---

<sup>4</sup> Pour plus d'information : FILTEAU, O., LECLERC, C. et B., PÉPIN (1999). *Innovation et dernier recours. Rapport de recherche sur la reconnaissance des savoirs d'expérience des intervenantes et des intervenants des services d'employabilité du Québec*, Cahiers du Centre de recherche sur le développement de carrière, Université Laval, 56 pages. Site Internet : <http://www.fse.ulaval.ca/crievat/>

- représenter la personne ou défendre ses droits
- de rester présent.

Enfin, les savoirs d'expériences se développent au fil des ans en côtoyant des clientèles particulières. Il doivent être pris en compte et donc reconnus par tous, non seulement pour les personnes qui vivent des situations de pauvreté, mais aussi pour les intervenants de première ligne.

### **3. L'emploi est-il le seul type d'insertion?**

---

Madame Vivianne Labrie du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté<sup>5</sup> a rappelé aux participants-es que l'insertion d'une personne dans la société ne passe pas seulement par l'insertion socioprofessionnelle. Elle nous rappelle que le marché de l'emploi constitue un grand dérailleur des inégalités sociales, que les emplois offerts ne sont pas tous décents et qu'ils ne permettent pas toujours la conciliation travail et famille. De son avis et de celui du Collectif, l'activité humaine utile à la société c'est plus que l'emploi. Nous devons donc dissocier l'insertion de l'activité économique et repenser le moteur emploi-activités. L'insertion par l'emploi demeure tout de même un moyen pour contrer la pauvreté, mais il fait partie d'une stratégie globale d'élimination de la pauvreté.

#### **Un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté**

C'est en 1997 que l'idée d'une proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté a vu le jour afin de proposer une alternative substantielle à la réforme de l'aide sociale. L'idée a été d'aller chercher l'adhésion de milliers de personnes et d'organisations au plan national (syndicats, groupes populaires, etc.) qui ont ensuite formé **Le Collectif** (organisation) **pour** (mobilisation) **une loi** (moyen) **sur l'élimination** (objectif) **de la pauvreté** (problème). Ce Collectif a un problème avec la façon dont l'État a tenté de d'approcher la pauvreté jusqu'à maintenant. Il prétend qu'il ne suffit plus de vouloir réduire la pauvreté, mais qu'il faut jeter les bases d'une société sans pauvreté et qu'il faut y engager la société québécoise et ses institutions politiques à travers une loi évolutive qui sera à la fois une loi cadre et une

---

<sup>5</sup> Pour plus d'information sur le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, visitez le site Internet suivant : <http://www.pauvrete.qc.ca/Accueil.htm>

loi programme. Mais pour construire une telle loi, le Collectif prétend qu'il faut partir de la vision des personnes en situation de pauvreté.

Entre 1998 et 2000, suite à de nombreuses rencontres avec les personnes en situation de pauvreté, avec les acteurs du milieu et plus de 200 sessions parlementaires populaires à travers le Québec, le Collectif a construit et élaboré un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté appuyé entièrement par son réseau (des groupes dans toutes les régions). Le document a été rendu public au printemps 2000.

Le Collectif a demandé à l'État de travailler conjointement à la mise en place d'une loi sur l'élimination de la pauvreté au Québec. L'État a refusé complètement toute collaboration avec le Collectif et a mis en place, en parallèle, un groupe de travail pour préparer une stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté. Le changement de premier ministre en mars 2001 a donné un léger espoir au Collectif, M. Bernard Landry s'étant découvert une obsession pour la lutte à la pauvreté. Ne retardant pas le travail de son comité, l'État accepte de regarder la proposition du Collectif. En juin 2002, il dépose un document intitulé « Ne laissez personne de côté ». Toutefois, ce document ne fait aucunement mention des contenus du projet de loi du Collectif.

Dans toutes les régions du Québec, plusieurs mobilisations ont eu lieu pour que le projet du Collectif soit mis à l'ordre du jour. Encore une fois, ou plutôt cette fois-ci, le changement de ministre augmente l'écoute, vis-à-vis la demande du Collectif. C'est à ce moment qu'une équipe du ministère de la Solidarité sociale a posé les questions que l'on retrouve dans le document « Réponse du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté » à des questions exploratoires qui lui ont été posées le 25 mars 2002.

Le 3 mai 2002, journée du séminaire, madame Labrie déclare que nous sommes à quelques semaines de l'annonce d'une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. La question qu'elle se pose est : est-ce qu'il y aura ou pas une loi là dedans? Les rumeurs n'écartent pas cette possibilité! [...] Entre temps, jamais nous avons entendu le gouvernement parler d'une approche fondée sur les droits, mais il commence à parler de réduction des écarts. Certains éléments dans le discours font leur chemin, mais nous ne sommes pas certains de la suite. Ce que le Collectif veut, c'est une commission

parlementaire large qui permettrait un vrai débat où le scénario mis de l'avant par le Collectif serait discuté.

Pour plus d'information sur le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, visitez le site Internet suivant : <http://www.pauvrete.qc.ca/Accueil.htm>.

Nous verrons dans la deuxième section de ce cahier, les sections du projet de loi qui concernent l'emploi.

### **Conclusion**

Ces trois interventions permettent d'éclairer un certain nombre d'éléments touchant la situation actuelle de l'insertion au Québec. D'abord, il y a un lien direct à faire entre le phénomène de pauvreté croissante et les problèmes multiples et complexes qui touchent la clientèle des organismes en employabilité au Québec. À ne pas en douter, les difficultés d'insertion sociale d'un nombre grandissant de personnes, particulièrement les jeunes, ne font que compliquer les tentatives d'insertion en emploi des nombreuses organisations d'insertion du Québec. À cet effet, une loi contre la pauvreté demeure une étape essentielle menant à une politique globale d'insertion.

Cependant, il ne faut pas oublier que les difficultés vécues par la clientèle des organismes d'insertion représentent aussi toute une série de défis à relever. Certes, des défis organisationnels qui ne peuvent trouver leurs solutions que par une augmentation des ressources humaines et monétaires qui permettraient de mieux adapter les services aux nouveaux besoins identifiés.

Au demeurant, de nombreux autres défis touchent l'adaptation des pratiques des intervenants. Ceux-ci sont surmontables mais à certaines conditions. D'abord, soutenir la formation du personnel de ces organismes afin de mieux les habiliter dans leurs interventions de plus en plus variées. Ensuite, favoriser le « réseautage » entre les organismes pour développer la complémentarité de services dans ce domaine. Enfin, viser la reconnaissance des compétences et de l'expertise des organismes et des intervenants qui y oeuvrent. À cette fin, la reconnaissance des savoirs d'expériences devient un atout important pour l'ensemble des intervenants en employabilité puisqu'ils sont passés maîtres en la matière.

## **Deuxième partie**

---

Dans cette section, nous allons faire état des quatre expériences novatrices dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle qui ont été présentées en atelier lors du séminaire. Il importe de mentionner que l'expérience de l'École-entreprise Formétal, prévue initialement au programme, n'a été présentée que le matin étant donné un contretemps du conférencier. Mme Viviane Labrie, du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, a accepté de faire en après-midi, un atelier sur l'emploi et la pauvreté en remplacement de celui qui était prévu. Dans l'ordre, voici les expériences qui ont été présentées :

- La mesure "Ma place au soleil" au Centre local d'emploi de Saint-Jérôme;
- l'École-entreprise Formétal;
- Le Centre d'apprentissage interactif "La Jonction";
- Le service du développement de l'emploi de la Montérégie;
- L'emploi dans la proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté.

### ***1. Ma place au soleil au Centre local d'emploi de Saint-Jérôme***

---

*Ma place au soleil* est un programme de La Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec. Il consiste d'une part à investir dans une intervention à moyen et long terme, axée sur la qualification professionnelle vers des emplois en demande et bien rémunérés pour permettre la sortie durable de l'assistance-emploi. D'autre part, elle consiste en une approche concertée, avec plusieurs partenaires, axée sur l'établissement d'un contact étroit avec les jeunes participantes.

Préoccupée par le nombre important de jeunes mères monoparentales à la sécurité du revenu, madame Bernadette Gélineau, directrice du module de la Sécurité du revenu au CLE de Saint-Jérôme, a rassemblé, au printemps 2000, différents partenaires du milieu pour leur présenter le projet *Ma place au soleil* et discuter de la pertinence d'un tel projet à Saint-Jérôme. C'est donc avec l'aide de la Sécurité du revenu et Emploi-Québec (du Centre local d'emploi de Saint-Jérôme), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, du CLSC Arthur-Buies, du Centre d'intégration en emploi des Laurentides et du Centre de la Petite enfance Notre-Dame, que le projet a été mis sur pied.

La clientèle visée à l'origine du projet était: 1) les jeunes mères de 21 ans et moins, recevant des prestations d'assistance-emploi de la Sécurité du revenu; et 2) les jeunes adolescentes enceintes désirant poursuivre leurs études dans un milieu autre que leur école régulière. La clientèle qui a été ciblée est les jeunes mères de 25 ans et moins, recevant des prestations d'assistance-emploi ou des prestations de l'assurance-emploi.

Au-delà du simple fait d'être maman, les jeunes parents sont confrontés à plusieurs autres problèmes dans leur parcours d'insertion. Il est démontré que la présence d'enfants en bas âge représente un défi majeur pour l'intégration en emploi des jeunes parents, et ce, sans égard à leur niveau de motivation ou à leurs capacités personnelles. Le manque de garderie (de places à 5 \$) et les problèmes de transport sont des obstacles majeurs dans le parcours de ces jeunes parents. Le manque d'expérience, le peu de qualifications, le manque d'argent, le manque de réseau d'entraide, l'isolement et la conciliation école-famille figurent aussi parmi les obstacles de taille à leur l'insertion socioprofessionnelle.

Les objectifs visés par le programme à Saint-Jérôme sont : la scolarisation des mères, la persévérance et l'insertion socioprofessionnelle réussie, le développement des compétences parentales et le développement accentué des enfants (apprentissage et socialisation).

Pour parvenir à leurs fins, les moyens suivants ont été mis en place :

1. *Des ateliers de mise en mouvement* : Participation à une démarche de préparation à un retour aux études afin d'identifier les obstacles et les difficultés susceptibles de nuire ou d'empêcher une démarche de retour aux études d'une durée de quatre semaines.
2. *Service de garde sur place* : Diminution de la problématique de transport et possibilité pour les jeunes mères de garder un contact fréquent et privilégié avec leur enfant.
3. *Support d'une intervenante en travail social* : Suivi et encadrement psychosocial des jeunes mères par un intervenant qui offre des services de soutien afin de développer les habiletés parentales. **L'intervention est pratique, adaptée et personnalisée en tenant compte des besoins de chacune des mères.**

Le projet est coordonné par deux comités : 1) Le comité des décideurs composé de la direction de chaque organisme. Celui-ci assure le suivi global du projet, l'évaluation des résultats atteints et la mise en place de correctifs, lorsque nécessaire, en collaboration avec

le comité opérationnel. 2) Le comité opérationnel composé d'un représentant de chaque organisme et de la technicienne en travail social. Ce dernier influence et enrichit la philosophie d'intervention, clarifie les zones de collaboration, facilite le travail interdisciplinaire des acteurs, s'assure du bon fonctionnement du projet (recrutement, difficultés rencontrées...), s'assure du suivi des femmes et recherche des solutions aux problématiques rencontrées.

### **Les résultats pour 2001-2002, soit après 15 mois d'opération :**

Suite aux 266 invitations faites par la poste ou par téléphone, 47 mères ont décidé de participer au projet (18 %). Elles ont toutes débuté l'école et 30 d'entre elles étaient toujours en formation le 31 mars 2002. Seulement 17 jeunes mères ne sont plus à l'école, et ce, pour diverses raisons. Plusieurs éléments positifs ont été observés chez les jeunes mères comme la persévérance à poursuivre leurs études, la valorisation des jeunes mères, le développement et la socialisation des enfants par un milieu favorable, le développement de la responsabilisation et de l'autonomie des jeunes mères.

**La mesure *Ma place au soleil* au CLE de Saint-Jérôme est une expérience riche en expertises, malgré des cultures organisationnelles très différentes. Elle propose des solutions innovatrices grâce à une certaine « délinquance » des intervenants face aux normes trop rigides de certains programmes et permet des réalisations concrètes et demeure en constante évolution.**

Le principal défi de ce projet est le partenariat, soit, la volonté des partenaires du milieu à s'associer dans un projet commun.

Pour plus d'informations sur les projets *Ma place au soleil* dans la région des Laurentides contacter :

**Johanne Marcotte**, coordonnatrice régionale  
Sécurité du revenu  
(450) 569-3097 poste 336

**Sylvie Ratelle**, Emploi-Québec - CLE de Saint-Jérôme  
(450) 569-3075 poste 299

Vous pouvez également obtenir des informations sur les projets dans les autres régions du Québec auprès de :

**Madame Sylvie Bourassa**, coordonnatrice  
Direction générale adjointe aux opérations de la Métropole  
(514) 873-9722

## **2. École-Entreprise FORMÉTAL Une façon d'apprendre autrement !**

---

L'école entreprise FORMÉTAL est une entreprise d'insertion sociale et professionnelle spécialisée dans la transformation du métal en feuille. Elle offre des activités de formation et de production rémunérées à des jeunes adultes du Sud-Ouest de Montréal afin de les aider dans leurs efforts d'insertion sociale et professionnelle. Tout en travaillant, les employés de FORMÉTAL reçoivent une formation basée sur le développement progressif des aptitudes, attitudes et habitudes de travail. L'objectif de l'entreprise est de sensibiliser les jeunes aux diverses fonctions d'une entreprise et de développer leur vision globale des affaires. C'est ainsi qu'ils sont préparés à **relever les défis des entreprises d'aujourd'hui et de demain.**

Les travailleurs chez FORMÉTAL sont âgés entre 18 et 25 ans. Ils habitent le Sud-Ouest de Montréal, ils sont peu scolarisés, ont une expérience de travail peu significative et ont un parfois des difficultés au plan de la santé mentale. Beaucoup d'entre eux ont de la difficulté à fonctionner dans les structures scolaires et de travaux existantes. Il s'agit de jeunes motivés qui se présentent chez FORMÉTAL de façon volontaire. Monsieur Jean Cusson, directeur général de l'entreprise, note qu'on constate actuellement un alourdissement des problèmes vécus par la clientèle de FORMÉTAL. Ils sont plus lourdement endettés, certains côtoient les prêteurs sur gages et sont en lien avec le crime organisé, plusieurs jeunes hommes sont angoissés par la paternité, etc.

Le programme de formation de FORMÉTAL qui s'inscrit dans un cadre de trois étapes d'une durée de 29 semaines, est basé sur le développement progressif des habitudes et aptitudes de travail. Il vise la réalisation personnelle, sociale et professionnelle de chaque individu. Les trois étapes du programme de formation sont : 1) l'adaptation à l'emploi; 2) la compréhension du monde du travail; 3) l'implication à l'emploi et la réalisation personnelle et professionnelle. Quatre types de formation sont dispensés à travers chacune de ces étapes, soit la formation personnelle, la formation socio-professionnelle, la formation technique de base et la formation adaptée à la production. L'entreprise offre aussi d'autres

services comme l'aide au niveau du logement, des bourses d'études, du soutien d'urgence et de la référence et du suivi externe.

Il y a des nouveaux employés qui arrivent chez FORMÉTAL à toutes les cinq semaines. Ils entrent par groupes de quatre ou cinq personnes. C'est la meilleure façon de créer des liens forts et durables. Les nouvelles recrues voient ce que les "anciens" font et se disent qu'ils seront capables d'en faire autant dans quelques mois. Quant aux "anciens", ils voient leur progression personnelle à travers les questionnements, les erreurs et les hésitations des nouveaux. La rencontre entre ces jeunes permet une émulation entre les anciens et les nouveaux. **Les formateurs de FORMÉTAL travaillent beaucoup à partir des connaissances génériques (transversales).** Ils tentent de faire reconnaître aux jeunes les forces qu'ils ont déjà, de les faire parler de leurs problèmes et des obstacles qui dérangent leur bon fonctionnement dans le milieu du travail. Le but des quatre vecteurs examinés durant la formation chez Formétal, est que le jeune se reconnaisse, constate qu'il n'est pas seul à vivre ce genre de difficultés et qu'il peut trouver en lui-même les ressources nécessaires à la résolution de ses problèmes.

FORMÉTAL est une entreprise avant tout. À l'interne, « la relation est claire, c'est une relation employé-employeur. » Les jeunes sont des employés et doivent se comporter en conséquence. « C'est le début de la reconstruction identitaire. » Les jeunes participent à une activité économique réelle : la transformation du métal en feuille. Ils travaillent sur de la grosse machinerie, dans un secteur manufacturier et les clients de l'entreprise sont issus de l'industrie. « Le management est spécial », de mentionner M. Cusson, « parce que les jeunes ne rentrent pas toujours travailler, et ce, pour diverses raisons ». L'entreprise doit se débrouiller avec les effectifs présents parce que les clients de l'entreprise ne font pas affaires avec FORMÉTAL pour sa mission. Jamais une commande a été livrée en retard. « On est condamné au succès encore plus qu'ailleurs parce que les jeunes sont fiers de sortir la *job* à temps et de la bonne façon. Ça aide à bâtir la confiance en soi. »

C'est en partenariat avec divers secteurs du milieu comme le secteur des affaires, les groupes communautaires, le milieu institutionnel, de l'éducation et ses bailleurs de fonds (Emploi-Québec, le RISQ, le RESO, le CLD, la CETTQ) que FORMÉTAL atteint ses objectifs. « En dix ans, plus de 400 jeunes ont transformé pour 1270 000 \$ de ventes

livrées. Bon an mal an, 85 % des participants réussissent leur insertion sociale et professionnelle dont 90 dans des secteurs spécialisés, retournant dans une proportion de 3/4 au travail et 1/4 aux études » (Cahier annuel du RÉSO, septembre 2000).

Pour plus d'information :

**École Entreprise FORMÉTAL**

2175, Saint-Patrick, Bureau 301

Montréal (Québec)

Tél. : (514) 939-2510, Téléc. : (514) 939-1810, <http://www.formetal.qc.ca>

### **3. Centre d'apprentissage inTENSif « Une façon différente d'apprendre pour favoriser l'intégration au marché du travail »**

---

Le Centre d'apprentissage inTENSif est un centre qui aide les personnes de 18 ans et plus qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires à se munir d'acquis scolaires équivalents ou une formation qui favorise l'insertion en emploi.

Qui ne rêve pas d'occuper un emploi valorisant et rémunérateur lui permettant d'assumer financièrement ses besoins et d'espérer élaborer des projets à long terme? Malheureusement, plusieurs personnes qui fréquentent les services d'aide à l'emploi sont, dans une proportion importante, relativement défavorisées au plan de l'insertion à l'emploi par rapport à la population en général. La compétitivité du marché du travail oblige aujourd'hui les futurs employés à posséder diplômes, formation, expériences, références, etc... Souvent, le premier obstacle rencontré concerne l'absence d'un niveau de scolarité reconnu. [...] Cependant, le retour aux études des adultes ne se fait pas sans heurts... (Bolduc et Gagnon : 1).<sup>6</sup>

Et il est encore bien plus problématique pour les clientèles ciblées par l'intervention du CAI.

Instauré dans la ville de Québec au Centre Louis-Jolliet, le CAI à été mis sur pied à la suite des constats suivants :

- l'importance de la formation professionnelle pour les personnes peu scolarisées (importance de l'identité professionnelle);
- la lourdeur des problèmes rencontrés dans le réseau communautaire (cumul d'emplois précaires, décrochage scolaire au secteur jeune et adulte, etc.);
- le souci de l'immédiateté (désabusement allié à une situation précaire nécessitant une réinsertion rapide sur le marché du travail).

C'est grâce au financement d'Emploi-Québec au niveau de la mesure de formation et de la commission scolaire de la Capitale avec l'aide de deux ressources formatrices que le programme a vu le jour.

Pour s'inscrire au programme du CAI une personne doit : être âgé de 18 ans et plus; être admissible à l'assurance-emploi et à ses différentes mesures; être prestataire de la sécurité du revenu ou sans revenu; avoir quitté l'enseignement (secteur régulier ou des adultes) sans

avoir complété un diplôme d'études secondaires; posséder une scolarité jugée suffisante pour intégrer le programme de formation; désirer intégrer le marché de l'emploi; vouloir s'impliquer activement dans une démarche de scolarisation en vue d'améliorer son profil d'employabilité; et avoir le goût d'expérimenter de nouvelles façons d'apprendre en se familiarisant à divers programmes informatiques.

Concrètement, le *Centre d'apprentissage intensif* propose une formation de six mois et moins qui permet 1) d'atteindre les préalables nécessaires à une formation professionnelle existante et/ou 2) d'accéder au diplôme d'équivalence de cinquième secondaire. La durée de la formation est offerte en fonction du niveau d'apprentissage de la personne. Deux volets sont proposés, soit un programme court de quatre à six semaines ou un programme long de deux à six mois.

Le *Centre d'apprentissage intensif* se distingue par sa petite structure (environ 60 apprenants) qui **cherche à briser l'image conventionnelle de l'école** où bon nombre des personnes inscrites ont échoué. Cette petite structure vise une intégration plus facile et rapide en offrant un milieu de vie propice aux échanges significatifs et au développement de la personnalité. Dans la perspective d'une approche pédagogique différente, un système informatisé accompagne l'apprenant tout au long de son cheminement, rendant par le fait même, ses apprentissages plus dynamiques. Le *Centre d'apprentissage intensif* **va au-delà de la simple formation scolaire en travaillant au niveau de la personnalité et de ses attitudes.**

Le CAI est une formule gagnante! Près de 300 personnes assistent annuellement aux 50 séances d'information données en cours d'année; 150 d'entre elles participent au programme du CAI; 54% des finissants débutent un cours de formation professionnelle ; 33 % des finissants débutent un emploi quelques semaines après avoir terminé le programme de formation; 97% des apprenants référés aux examens de l'équivalence réussissent l'AENS; finalement, les taux d'abandon aux activités n'est que de 15%.

---

<sup>6</sup> BOLDUC, M. et P. GAGNON (s. d.). Centre d'Apprentissage Intensif. Document de présentation, 6 pages.

Pour de plus amples renseignements :

**Centre d'apprentissage inTENSif**  
503, rue Prince-Édouard, bureau 101  
Québec (Québec) G1M 2M8  
Tél. : (418) 522-6445 Téléc. : (418) 522-2223

#### **4. Service du développement de l'emploi de la Montérégie (SDEM) Formation et intégration en emploi pour les personnes handicapées**

---

Le service du développement de l'emploi de la Montérégie est un organisme sans but lucratif mis sur pied en 1995. C'est suite au constat d'un manque flagrant de ressources offrant des programmes de formation adaptée aux personnes handicapées (de toutes sortes de déficiences) et devant les besoins en Montérégie, que le *Comité régional d'intégration au travail* (CRIT inc.) qui gère le *Service externe de main-d'œuvre* (SEMO) de la Montérégie, a mis sur pied la corporation Service de développement d'employabilité de la Montérégie (SDEM). La corporation a d'abord été financée par *Développement des ressources humaines du Canada* (DRHC). Maintenant, il est soutenu par *Emploi-Québec*.

La SDEM a pour mandat de donner des outils et de la formation professionnelle adaptée aux personnes handicapées afin de favoriser leur insertion dans le marché du travail et leur maintien en emploi. Les problèmes d'insertion des personnes handicapées **ne se résument pas au fait qu'elles ont une déficience quelconque**. Il y a la faible scolarité de plusieurs d'entre elles, leur manque de connaissances dans le milieu de l'emploi, leur isolement, des problèmes de transport, le manque de support pour leur maintien en emploi de ces personnes, les limites des programmes existants et la super performance demandée par les employeurs...

Les premières activités consistaient à des sessions de groupe – « Formation adaptée en recherche d'emploi ». Maintenant, le SDEM offre une série de programmes adaptés pour les personnes handicapées. Voici les programmes novateurs du SDEM qui répondent à la fois aux besoins adaptés de chaque participant et à ceux des employeurs :

- Passeport-carrière
- Bureautique
- Centre d'appels
- Stage en entreprise
- Conception et entretien de site Web
- Horticulture
- Aide-cuisinier
- Services à la carte

Les services offerts au SDEM consistent essentiellement à évaluer les aptitudes professionnelles des usagers, supporter leur démarche de recherche d'emploi, leur fournir les outils nécessaires, les aider dans leur placement, les soutenir et leur offrir un suivi en emploi.

**SDEM**

Service de développement d'employabilité de  
la Montérégie  
Siège Social  
85 Saint-Charles Ouest, bureau 010  
Longueuil (Québec)  
J4H 1C5  
Téléphone : (450) 674-1812  
Sans frais : 1-800-646-6096  
Télécopieur : (450) 674-7220  
Courriel : [sdem@sdem-semo.org](mailto:sdem@sdem-semo.org)

**SEMO**

Service externe de main-d'œuvre  
Siège Social  
85 Saint-Charles Ouest, bureau 010  
Longueuil (Québec)  
J4H 1C5  
Téléphone : (450) 646-1595  
Sans frais : 1-800-646-6096  
Télécopieur : (450) 646-3217  
Courriel : [semo@sdem-semo.org](mailto:semo@sdem-semo.org)

## **5. Proposition d'une loi sur l'élimination de la pauvreté**

---

Puisque nous avons fait état de l'évolution de la proposition d'une loi sur l'élimination de la pauvreté dans la première section de ce cahier, nous avons décidé, dans cette section-ci, de préciser davantage le contenu de la proposition, notamment les sections concernant l'emploi.

Il s'agit d'une loi en deux dimensions : soit, une loi-cadre qui « jette les bases d'un Québec sans pauvreté » et qui donne une vision et un encadrement global pour lutter contre elle et ; une loi-programme qui dirige l'action dans une série de plans d'action. Le but de cette loi est nécessairement de mettre en place un Québec sans pauvreté.

Le programme repose sur 3 principes : 1) la lutte à la pauvreté doit être une priorité d'action gouvernementale; 2) l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche (réduction des écarts); 3) les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent doivent être partie prenante dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme.

Ses objectifs sur une période de 10 ans sont : a) la pauvreté ne constitue plus un empêchement à la réalisation des droits et libertés des personnes; b) la situation du cinquième le plus pauvre a été améliorée; c) l'écart entre les riches et les pauvres est réduit; d) la fiscalité a été transformée de sorte qu'elle est plus équitable et; e) les femmes, les jeunes et la population de certains territoires vivent moins d'inégalités.

Le programme proposé par le Collectif comporte quatre étapes : des mesures urgentes et immédiates, un premier plan d'action après un an, un second plan d'action après cinq ans et un plan cadre permanent présenté après dix ans.

### **Comment l'emploi est-il abordé dans la proposition du Collectif ?**

Dans la Proposition de loi contre l'élimination de la pauvreté, l'emploi constitue un élément faisant partie d'une stratégie globale de lutte contre l'élimination de la pauvreté au Québec. La proposition est écrite sous forme d'articles pour répondre aux règles usuelles d'écriture des lois. Ce qui la rend d'autant plus plausible et possible. Voici les articles (dimensions) du Programme d'élimination de la pauvreté ayant trait à l'emploi.

**Article 7 :** Concernant les droits et libertés, cet article stipule que « le niveau de vie décent visé à l'article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec comprend la capacité d'exercer, [...] le droit à l'emploi, à l'activité et aux moyens de contribuer à la vie en société ».

**Article 20 :** Concernant l'accès au soutien à l'emploi, l'article 20 énonce que « toute personne a droit, à sa demande, à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à sa situation et à ses choix. Les mesures nécessaires à l'exercice de ce droit sont mises en œuvre dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi. »

**Articles 21 :** En ce qui concerne le statut et les droits des salariés, la proposition spécifie que « la législation du travail reconnaît aux salariés à statut précaire les mêmes droits et les mêmes avantages, en proportion, qu'aux salariés permanents à temps complet, et assimile les travailleurs autonomes dépendants à des salariés ».

**Article 22 :** En ce qui a trait aux salaires, l'article 22 souligne que «le gouvernement relève, conformément à l'article 40 de la Loi sur les normes du travail, le salaire minimum payable à un salarié à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi. Ce salaire est porté à un niveau actualisé correspondant à un salaire de 8,50 \$ en 1999 ».

**Article 25 :** L'article 25 que l'on retrouve dans le premier plan d'action, comporte des suggestions concernant les mesures qui permettraient de réparer et prévenir les situations de pauvreté, et ce, par l'accès accru à l'emploi, à des revenus d'emploi satisfaisants et par la transformation des cadres du travail dans la société. Voici les mesures proposées :

1. des mesures entraînant pour les employeurs l'obligation de maintenir ou de créer des emplois accessibles, stables et de qualité, ainsi que de participer à l'intégration en emploi, notamment par l'accueil de personnes peu scolarisées;
2. des mesures fiscales pénalisant les employeurs qui recourent à des réductions massives d'effectifs;
3. l'amélioration des mesures visées à l'article 21, en particulier pour les personnes travaillant dans un secteur d'emploi précaire ou faiblement rémunéré, pour les personnes en chômage de longue durée, de même que pour les personnes absentes depuis longtemps du marché du travail;

4. des mesures fiscales soutenant les salariés participant à des projets volontaires de partage du temps de travail et l'ouverture d'un débat public conduisant à la réduction généralisée du temps de travail;
5. l'amélioration des normes minimales du travail, de manière notamment à contrer les effets de précarité résultant des nouvelles formes du travail, à empêcher qu'une personne occupant à temps complet un emploi rémunéré au salaire minimum soit en situation de pauvreté et à prévoir l'actualisation automatique du salaire minimum;
6. des mesures visant à faciliter l'accès des femmes au marché du travail;
7. des mesures visant l'élimination des pratiques discriminatoires et des disparités liées à ces pratiques en matière de revenu et de conditions de travail;
8. des mesures entraînant pour les employeurs l'obligation de faciliter la conciliation entre le travail et la famille;
9. des mesures améliorant l'accès à la syndicalisation.

Point intéressant de ce projet de loi, les personnes en situation de pauvreté ont été incluses dans le processus. Il n'est pas toujours évident de travailler avec ces personnes. Les intervenants ont l'expertise de travailler avec divers types de clientèle **mais de travailler ensemble et avec...** il y a encore beaucoup à développer. C'est un objectif du Collectif dans les prochains mois.

Enfin, même si la proposition de loi pour l'élimination de la pauvreté n'est pas adoptée, elle peut servir. Elle peut servir de cadre de référence et donner une vision d'ensemble pour le Québec. Plusieurs groupes et organisations de développement social, économique, local et régional travaillent sur les questions de lutte à la pauvreté. Il suffit de faire des liens avec la proposition.

## **Conclusion**

L'évaluation générale de la journée par les participants et participantes nous permet de juger positivement de la pertinence des expériences qui ont été présentées en ateliers. Dans quelle mesure pouvons-nous dire qu'elles sont novatrices ? Dans quelle mesure répondent-elles aux changements dans le profil des clientèles, au changement de visage de la

pauvreté ? Une simple lecture des synthèses précédentes permet de découvrir rapidement l'originalité et l'innovation de celles-ci.

À titre d'exemple :

- l'intervention proposée répond à plusieurs problématiques à la fois chez la personne;
- l'intervention dépasse la personne en agissant sur les divers aspects de sa vie comme le transport, la garderie, le logement, le financement de ses études, etc. ;
- l'évaluation de la clientèle est faite en fonction de la personne, soit, personnalisée et individualisée, et tient compte des problématiques atypiques ;
- l'organisme se permet la délinquance dans ses modes d'interventions ;
- elle tente le plus possible d'adapter ses interventions à l'évolution de la société et de la clientèle (ex : programme adapté aux défis des entreprises du marché et permettant aux travailleurs d'être compétitif sur le marché du travail);
- les intervenants travaillent en partenariat avec des organismes externes afin de pourvoir aux problèmes qui ne peuvent être traités par eux (interdisciplinarité des interventions);
- on offre des programmes de courte et de longue durée pour mieux répondre aux réalités des participants.

Cette liste pourrait s'allonger davantage, mais nous croyons que les lecteurs auront compris que la créativité des personnes qui oeuvrent au sein de ces organismes demeure l'élément clé au centre de leurs pratiques.

## **6. Les pistes éventuelles de travail et de recherche entre les chercheurs et le milieu**

---

Lors des ateliers, deux questions de fonds étaient sous-jacentes aux discussions. D'abord, quel pourrait être l'apport de la recherche dans l'intervention présentée ? Et ensuite, quels mécanismes pourraient permettre de mieux diffuser les connaissances qui se dégagent de telles interventions ? Lors du panel de l'après-midi, Martin Robitaille (UQO, ARUC-ÉS) et Carol Saucier (UQAR, ARUC-ÉS) ont présenté une synthèse de ces échanges.

### **Les partenariats de recherche**

Les partenariats entre chercheurs et acteurs milieu ne vont pas toujours de soi. Toutefois, et ce en raison des limites vécues actuellement dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, tant du point de vue des changements dans la clientèle que dans l'intervention et les organisations, les partenariats de recherche (universités-communautés) apparaissent essentiels. La recherche-action est devenue une nécessité, notamment pour la reconnaissance des savoirs d'expériences.

C'est par l'intermédiaire des rencontres quotidiennes, qui augmentent la cohérence entre les deux mondes, telles les réunions entre les membres des divers CAP de l'ARUC-ÉS ou par des séminaires comme celui-ci, des colloques, etc., que des projets de recherche conjoints devront émerger. Non seulement ces projets demanderont l'implication des chercheurs et des intervenants de première ligne, mais aussi des usagers et des membres des divers organismes terrain (ex. conseils d'administration).

À ce niveau, il ne faut pas minimiser les difficultés de mobiliser des chercheurs universitaires sur des projets en partenariat avec des intervenants du milieu. Des contraintes liées à la tâche d'enseignement des professeurs, au financement et à la reconnaissance de tels projets de recherche, par les organismes subventionnaires, sont au nombre des difficultés rencontrées. Qui plus est, l'expertise des chercheurs universitaires demeure trop souvent « dispendieuse » pour ces organismes d'insertion pour lesquels les fonctions de développement et d'évaluation ne sont que trop rarement reconnues dans le financement de leurs activités.

Au-delà de ces considérations étant au quotidien confinées dans des univers de travail ou des milieux de vie bien différents, nos visions de l'insertion socioprofessionnelle et plus globalement du développement peuvent être limitées et ne pas converger. Par exemple, il a été mentionné que les intervenants devraient se dissocier de leur vision «expérientielle» parce qu'elle peut brouiller la réalité et ne pas jeter le regard objectif souhaité. Les organisations ne doivent pas se contenter d'être des prestataires de services, elles doivent s'occuper aussi des enjeux de la vitalité associative, des enjeux du développement dans nos communautés. De l'autre côté, les chercheurs devraient délaisser un peu les grandes théories entourant le phénomène puisque les intervenants, les usagers et les membres des organisations produisent des savoirs expérientiels qui peuvent leur échapper. De toute évidence, un tel partenariat demande le dépassement des préjugés de part et d'autre.

La recherche dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle exige un regard multidisciplinaire et doit prendre en considération les aspects sociaux, politiques, économiques et culturels reliés à cette problématique complexe. Elle doit, entre autres, tenir compte des expériences québécoises mais aussi de celles d'ailleurs au pays et dans le monde. Il faut notamment qu'elle s'ouvre au phénomène de l'insertion dans la société, phénomène plus large que celui de l'insertion en emploi.

La recherche doit aussi s'intéresser à l'évolution des politiques publiques, notamment pour voir où s'en va le financement de l'insertion. Emploi-Québec étant le seul bailleur de fonds dans ce domaine, il devient important de bien suivre ses politiques et voir comment elles peuvent s'inscrire ou non dans la poursuite des objectifs et des pratiques des organismes d'économie sociale liés à l'insertion au Québec. Les conséquences pour les entreprises d'insertion de ce mono-financement sont importantes d'où le besoin d'en étudier les impacts.

Des études longitudinales sont aussi souhaitables afin de capter d'une part, l'évolution des perceptions des usagers avant et après les services offerts et, d'autre part, les apprentissages chez ceux et celles qui ont suivi une formation. Il y a aussi un énorme besoin de recherche évaluative qui permettrait de démontrer aux yeux des bailleurs de fonds, en l'occurrence Emploi-Québec, que les interventions réalisées par les organismes d'insertion ont un impact significatif sur les clientèles et que de ce fait, le financement accordé est pleinement

justifié. Bref, il faut documenter le domaine : les différentes approches, les interventions, les innovations, les acquis de délinquance, les modalités d'enseignement, les différentes actions, les mécanismes de succès, les conditions de réussite, etc.

D'un point de vue méthodologique, on prétend qu'il faudra innover dans la construction d'outils de collecte de données simples (ex : questionnaires et sondage avec questions simples et courtes) pour capter et rendre compte des savoirs d'expériences mais aussi les particularités de l'intervention de ces organismes. Scientifiquement, les chercheurs devront innover dans « l'opérationnalisation » des données et le croisement des savoirs et cela particulièrement au niveau d'indicateurs qui permettent de mesurer qualitativement l'intervention auprès de la clientèle.

### **Diffusion de la recherche**

Mais encore faut-il diffuser la recherche. Il faut rendre visible et accessible ce qui se fait, communiquer les résultats, les vulgariser dans le milieu. Il s'agit d'une nécessité pour la pratique et pour la clientèle des entreprises d'insertion.

Diffuser vers qui ? Qui est la cible ? Emploi-Québec, les gestionnaires, les praticiens, les chercheurs...

Les moyens de faire cette diffusion demeure aussi une préoccupation des participants. Là-dessus, on suggère d'être imaginatif et de bien doser le recours aux moyens habituels de diffusion (documents écrits) et les technologies actuelles (courriels, mémos) afin de rejoindre le plus grand nombre possible de personnes.



## **Conclusion**

---

Avec plus de 95 participants, nous pouvons dire que le séminaire sur l'insertion socioprofessionnelle comme réponse à la pauvreté a suscité un intérêt certain de la part des intervenants du milieu et des chercheurs. De plus, selon l'évaluation, la majorité des participants sont satisfaits de l'ensemble des activités de la journée (accueil, emplacement, pochettes, choix des intervenants et des expériences présentées, les espaces pour les échanges, etc.).

Tout de même, quelques propositions ont été faites et devront être prises en considération à l'avenir. Pour plusieurs, la tenue d'autres séminaires du genre est essentielle pour créer une continuité et permettre de jeter les bases d'un réseau d'échanges sur les pratiques novatrices en insertion au Québec. De même, il faut accentuer les liens avec la recherche car cela permettrait d'enrichir et de consolider les pratiques des intervenants et possiblement de mieux outiller les organismes dans leurs relations avec les bailleurs de fonds, cela particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation des interventions. Enfin, il devient nécessaire de faire appel à des expériences internationales pour mieux comprendre les réalités d'autres pays dans le domaine de l'insertion et de l'employabilité. Pour certains cela permettrait d'insister davantage sur la dimension multiculturelle de l'insertion en misant sur des expériences vécues dans des pays qui vivent cette problématique depuis plus longtemps.

Au Québec, le débat sur l'insertion a pris des dimensions insoupçonnées depuis le milieu des années 1980, moment où la crise de l'emploi a atteint des sommets. Même si la situation de l'emploi s'est passablement améliorée depuis, une large part de la population reste en marge de la société et cela pour les multiples raisons que nous avons évoquées dans ce document. Les prochaines années seront sans doute, en raison des départs à la retraite d'une part importante de la population active, assez favorables à la création d'emplois dans plusieurs secteurs d'activité économique. N'en reste pas moins que l'accès au marché du travail ne repose pas uniquement sur la disponibilité de l'emploi mais aussi sur les qualifications et les compétences. Or, comme nous l'avons vu, une partie importante de la population ne peut augmenter ces dernières par le réseau habituel d'éducation et de formation sans, au préalable, passer par des mesures d'insertion adaptées à leur besoins

particuliers. C'est pourquoi l'innovation dans les pratiques d'insertion demeure l'élément déterminant pour répondre adéquatement aux défis que posent les personnes qui restent en marge de la société. Les échanges sur ces pratiques novatrices d'insertion sont donc un moyen d'en augmenter la portée et aussi de démontrer leurs pertinences.

## Annexe A — Programme de la journée

---

### Lieu

Le 3 mai 2002  
Université du Québec à Montréal

### Programme

8h30 Accueil

9h00 Mot de bienvenue  
**Martin Robitaille**, Université du Québec à Hull  
Coresponsable du CAP Emploi et insertion de l'ARUC-ÉS

9h10 Présentation du déroulement de la journée  
**Denis Bussières**, coordonnateur de l'ARUC-ÉS

9h15 Première partie  
Les personnes dans une situation de pauvreté et l'insertion socioprofessionnelle  
Interventions de :

- **Charles Filion** et **Paulette Kaci**, Collectif des entreprises d'insertion
- **Vivianne Labrie**, Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté
- **Chantal Leclerc**, Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail, Université de Laval

Période d'échanges

10h30 Pause

10h45 Deuxième partie  
Ateliers sur des expériences novatrices en insertion socioprofessionnelle

- **Louis Adam**, Service du développement de l'emploi de la Montérégie
- **Jean Cusson**, École-entreprise Formétal
- **Johanne Marcotte**, Ma place au soleil DRSR des Laurentides
- **Marc Bolduc**, Centre d'apprentissage interactif, La Jonction

12h15 Dîner sur place  
Lancement du cahier de recherche *Recension de textes pertinents : Économie sociale, développement de l'emploi et insertion au Québec*  
par **Louis Favreau**, sociologue, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) (UQAH) et **Geneviève Huot**, ARUC-ÉS

13h30 Reprise des ateliers

15h00 Pause

15h15 Plénière

Le partenariat pour la recherche en insertion socioprofessionnelle : des pistes de travail

**Martin Robitaille** , Université du Québec à Hull

**Carol Saucier**, Université du Québec à Rimouski

Période d'échanges

16h15 Mot de la fin

**Nancy Roy**, Coalition des organismes communautaires pour le développement  
de la main-d'oeuvre

Coresponsable du CAP Emploi et insertion de l'ARUC-ÉS

## Annexe B— Liste des participants

---

Nom du participant	Organisme
Nahid Aboumansour	Petites-mains
Louis Adam	SDE de la Montérégie
Richard Allaire	Projet Solidarité Jeunesse
Jean-François Auger	La Relance Nicolet-Bécancourt
Denis Auger	D-Trois-Pierres
Sylvie Baillargeon	Intégration jeunesse du Québec et RSJMO
Connie Barakett	Pitrem/CJE Mercier
Susie Bazinet	CLE de Boucherville
Christiane Beauchemin	CDEC Ahuntsic-Cartierville
Elise Beaudry	Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi (COFFRE)
Jacques Bertrand	La Relance Outaouais inc.
Diane Bissonnette	COMSEP
Marc Bolduc	Centre d'apprentissage intensif
Patricia Bonin	CRDI Normand-Laramée
Andrée Bouchard	Société de développement Angus
Marcel Boucher	SITMT Montérégie
Marie-Ève Breton	ARUC-ÉS
Marthe Bureau	Projets Part
Denis Bussièrès	Coordonnateur ARUC-ÉS
Nadine Carreras	CRE de l'Est
Mélanie Chabot	COCDMO
Sylvie Champoux	ARUC-ÉS
Mario Choquette	Direction régionale de la Sécurité du revenu Montérégie
Monique Choquette	CDEST
Manuel Cisneros	Institut canadien d'éducation des adultes

Yvon jr Cloutier	CRE Thetford Mines
Frédéric Comtois	Société de développement Angus
Diane Cormier	CRE Montréal Centre-Ville
Daniel Corriveau	Boscoville 2000
Sophie Couture	RESO
Sabrina Couturier	CRE Sud-Ouest
Louise Crépeau	Formation de base pour le développement de la main-d'oeuvre
Jean Cusson	École-entreprise Formétal
Claude Deveault	RESO
Isabelle Dionne	Ecof-CDEC de Trois-Rivières
Vincent Étienne	Ecof
Louis Favreau	Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche en développement des collectivités
Charles Fillion	Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Manon Fontaine	Boscoville 2000
Danielle Gauvreau	RESO
Caroline Gélinas	COFFRE
Nicole Gladu	RESO
Carole Goudreault	Centre local d'emploi de Boucherville
Carole Gravel	Action main-d'oeuvre
Stéphane Grenier	Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé
Carine Guidicelli	CSMO Act. com. Éco.-soc
Geneviève Huot	Chantier de l'économie sociale
Stéphanie Jolicoeur	Carrefour Jeunesse-Emploi
Paulette Kaci	Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Muriel Kearney	UQAM LAREPPS
Martin Labrecque	Carrefour jeunesse emploi Rivière-du-Nord
Vivianne Labrie	Collectif pour une loi contre la pauvreté
Danielle Lacombe	Pitrem/CJE Mercier

Gaby Lauzière	Ecof-CDEC de Trois-Rivières
Julie Lavigne	Ecof-CDEC
Chantale Leclerc	Université Laval
Suzanne Leduc	Confédération des syndicats nationaux
Amélie Lefort	ARUC-ÉS
Jean Lemay	Emploi Québec-Terrebonne
Bianka Lemyre	Ecof-CDEC de Trois-Rivières
France Leroux	Emploi Québec
Naydy Lezeau	RESO
Johanne Marcotte	Ma place au soleil
Michèle Meunier	Fonds de lutte contre la pauvreté, Montérégie
Gilles Morin	CDARS Moisson Rive-Sud
Martin-Pierre Nombré	CDEC Centre-Sud/Plateau
Lynn O'Cain	Ecof-CDEC de Trois-Rivières
Guylaine Perron	Ecof-CDEC de Trois-Rivières
Micheline Potvin	Centre d'études supérieures Lucien Cliche
Michel Prévost	CDEC Centre-Sud/Plateau
Luce Proulx	ARUC-ÉS
Gabrielle Richard	RESO
Cécile Rioux	Emploi Québec FLCP
Martin Robitaille	UQO, CAP Emploi et insertion
Sylvie Rodrigue	CJE Viger/Jeanne-Mance
Joannie Rollin	ARUC-ÉS, UQO
Jeannine Rouja	Opération Placement Jeunesse
Johanna Roux-Campos	Carrefour Jeunesse-Emploi
Nancy Roy	COCDMO, CAP Emploi et insertion
Ndiaye Sambou	UQO, Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC)
Carol Saucier	UQAR
Annie St-Pierre	Ecof-CDEC de Trois-Rivières
Marie-Josée Tardif	COMSEP

Sylvie Tardif	COMSEP Trois-Rivières
Cécile Thériault	Consortium développement social Mauricie
André Trudel	D-Trois-Pierre
Pierre Turgeon	CRE Sud-Ouest
Daniel Vaillancourt	CRE Montréal Centre-Nord
Jocelyne Vaillant	CRE Sud-Ouest
Annick van Campenhout	Cuisine-Atout
Vincent van Schendel	ARUC-ÉS
Frank Witthoff	Ecof-CDEC

---

## **Bibliographie**

---

- Alliance de recherche universités-communauté en économie sociale (ARUC-ÉS). 2000. Rapport annuel Janvier à décembre 2001, Montréal, 21 pages.
- Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). 2001. Rapport annuel Janvier à décembre 2001, Montréal, 61 pages.
- Chabot, Mélanie. 2002. «L’insertion socioprofessionnelle : une réponse à la pauvreté? Retour sur le séminaire organisé conjointement par l’ARUC-ÉS et la Coalition», *Bulletin de liaison Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d’œuvre (COCDMO)*, Vol. 3, no 5, pp. 2-4.
- Favreau, Louis et Geneviève Huot. 2002. *Recension de textes pertinents : Économie sociale, développement de l’emploi et insertion au Québec*, Cahier de l’Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), T-01-2002, Montréal, 57 pages.
- Filteau, O., Leclerc, C. et B. Bourassa. 1999. *Innovation et dernier recours. Rapport de recherche sur la reconnaissance des savoirs d’expérience des intervenantes et des intervenants des services d’employabilité du Québec*, Cahiers du Centre de recherche sur le développement de carrière (CERDEC), Université Laval, Québec, 56 pages.

### **Sites Internet**

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)  
<http://www.aruc-es.uqam.ca/>

Collectif pour une loi sur l’élimination de la pauvreté  
<http://www.pauvrete.qc.ca>

Centre de recherche interuniversitaire sur l’éducation et la vie au travail (CRIEVAT)  
<http://www.fse.ulaval.ca/crievat/>